N° 69 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 9 Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 52 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. [illegible] la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. [illegible]
FAITS DIVERS. . . 0 fr. [illegible]
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Nous commencerons le DIMANCHE 15 MARS la publication d'un feuilleton

LE CRIME de la RUE BASSE

Par Jean LORFÈVRE

Ce roman intéressera nos lecteurs. L'action en est rapide, captivante, et chacun s'attendrira aux misères de la jeune Juliette Germain, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'héroïne finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse

est à lire par tous et commencera le

15 MARS

Lire plus loin :

— Une audacieuse et originale tentative d'évasion à la prison de Loos.

— Un acte de banditisme à Roubaix.

LE PAIN ÉTRANGER

Il est grandement question en ce moment de la revision de nos tarifs de douane, aussi l'instant semble-t-il favorable pour signaler les singuliers abus auxquels donne naissance l'application fantaisiste du principe qui permet à la frontière, « aux riverains de passer avec les minimes quantités de pain nécessaires à leur consommation personnelle. »

Et d'abord, que faut-il entendre par riverains ? Il est évident, qu'en employant ce terme le législateur a voulu parler de ceux qui, habitant le long de la frontière des maisons isolées, éprouvent des difficultés à s'approvisionner en France, mais il n'a jamais pensé à désigner de ce nom la population entière de certaines localités ; or, on nous a affirmé qu'au Bizet, par exemple, faubourg d'Armentières comptant près de 4.000 habitants, toutes les boulangeries françaises seraient fermées depuis plusieurs années ! D'autres agglomérations seraient, nous a-t-on dit, dans une situation à peu près semblable, et de grandes sociétés de boulangerie coopérative de Belgique auraient établi, à l'extrême frontière, des dépôts de pain qui rendent l'introduction plus facile. Ne vous semble-t-il pas qu'il importerait de fixer les noms des bénéficiaires de la tolérance que nous signalons.

Passons maintenant à l'examen de ces « minimes quantités de pain nécessaires à la consommation personnelle. » Ici, nous nageons dans l'invraisemblable. Deux pains de trois kilos portés par une seule personne semblent en effet constituer pour la douane une minime quantité, puisqu'elle ne fait aucune observation à leur entrée, et que, bien plus, elle laisse passer tous les membres d'une même famille, porteurs chacun de cette minime quantité, de sorte qu'il est facile à une famille de cinq personnes, d'introduire en une seule fois, 30 kilogrammes de pain !

Deux expériences bien caractéristiques ont été faites par des syndicats de boulangerie. La première eut lieu le 18 avril 1903, à Fretinghien. A la requête du syndicat de la boulangerie d'Armentières, un huissier se transporta, de 2 h. 45 à 4 h. 45, à proximité du pont de la Lys, séparatif du territoire belge. En deux heures, il releva le passage de trente-six personnes portant des pains de trois livres ; quelques-unes n'en portaient qu'un, la plupart en avaient deux ; plusieurs en rapportaient quatre et même six. Sur interrogatoire, plusieurs d'entre elles déclarèrent qu'elles avaient l'habitude de s'approvisionner en Belgique, et que jamais elles ne payaient de droits.

Le 12 octobre 1907, une deuxième expérience plus complète eut lieu à Comines, de huit heures du matin à six heures du soir, et accusa le passage de 219 personnes qui introduisaient 458 pains de trois livres sans être inquiétées. Ceci, pour un jour, donne 1.374 livres, et pour les trois cents jours ouvrables de l'année, 412.200 livres ou 206.100 kilos, c'est-à-dire 2.061 quintaux pour une seule commune. Or, comme pour 1 kilogramme de pain il faut sensiblement 1 kilo de blé, on voit qu'on se trouve vis-à-vis une importation indirecte de 2.061 quintaux de blé indemnes de tous droits !

Ne pourrait-on, comme l'a très justement demandé M. Mience, président du Syndicat départemental du Nord, rapporteur de la commission spéciale nommée par la Société des Agriculteurs du Nord, pour examiner une proposition déposée par M. Hector Simon, au sujet de l'introduction du pain étranger, faire bénéficier les indigents seuls de la tolérance administrative. Une liste nominative, dressée par le Bureau de bienfaisance, serait remise pour chaque commune aux bureaux de douane ; en face du nom de chaque bénéficiaire serait portée la quantité qu'il est autorisé à introduire. Les indigents ainsi désignés devraient passer par le bureau de leur résidence, pour y présenter leurs pains.

Nous ne pouvons qu'approuver ces conclusions que nous signalons tout particulièrement à l'attention de nos élus : elles paraissent, par leur modération même, de nature à être facilement adoptées. Il ne serait nullement besoin ici d'une loi nouvelle, un simple décret rendu dans la forme d'un décret de règlement d'administration publique, suffirait pour instaurer le nouveau régime.

On ne saurait indéfiniment tolérer de pareils errements, il est assez de bon pain en France pour nourrir tous les Français ; certes, la Belgique est intéressante, mais encore ne faut-il pas pousser la bienveillance jusqu'à la bêtise. Les Belges domiciliés en France savent admirablement profiter des dispositions de nos lois de solidarité, et on ne saurait croire combien est grand le nombre d'entre eux qui, après avoir passé presque toute leur vie en France en bons Belges, après avoir envoyé leurs enfants faire leur service militaire en Belgique, se sentent pris d'un soudain amour pour la France, depuis la promulgation de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards. Nés d'un père belge ayant perdu la qualité de Français en 1814, ils éprouvent tout à coup, un dévouement profond pour le pays dont ils escomptent la bonté, ils réclament la nationalité française en attendant qu'ils demandent la petite pension, cause de leur revirement. Il ne leur manquerait plus que d'aller s'installer à la frontière, se fournir chez leurs anciens compatriotes de ce pain qu'ils complent obtenir des contribuables français ! Il y a des limites qu'on ne saurait franchir sans provoquer de justes réclamations toujours suivies de mesures législatives, que les intéressés ne l'oublient pas.

Louis DUTROY.

La Politique

Ce n'est pas un incident banal que celui qui vient de se produire en Angleterre, et qui causera partout une émotion très vive.

Le Times a brusquement révélé que le ministre anglais de la marine, au moment où nos voisins s'efforcent d'augmenter leur puissance navale, avait reçu de l'empereur Guillaume II, une lettre privée, des plus singulières.

Dans cette lettre, le monarque allemand chercherait, — c'est le Times qui parle, — à exercer une influence sur le ministre, dans le but d'amener ce dernier à restreindre le développement de la marine de guerre anglaise.

On comprend la stupeur qu'une semblable révélation a pu produire à Londres ! La nation britannique, si jalouse de ses droits et de son indépendance, ne saurait admettre cette ingérence impériale et occulte dans ses affaires intérieures.

S'est-elle produite exactement sous la forme indiquée par le Times ? Guillaume II a-t-il commis l'invraisemblable imprudence qu'on lui reproche ? Et, comme l'assure encore le vieil organe de la Cité, le ministre de la marine a-t-il répondu à la missive de l'empereur ?

Nous le saurons bientôt, car le Times déclare que le Parlement doit être instruit des faits, et qu'il a le droit d'exiger lecture des deux documents.

Il n'y a pas de lettre privée, dit-il, quand il s'agit de la défense du pays, et un membre du gouvernement ne saurait entretenir une correspondance sur ces matières avec un souverain étranger, sans que la représentation nationale en soit saisie.

Après le tapage fait autour de cette histoire, il est certain qu'on ne parviendra pas à l'étouffer, — mais peut-être constatera-t-on qu'elle n'a pas l'importance qui lui est aujourd'hui prêtée.

Dans tous les cas, l'empereur Guillaume doit être, à l'heure actuelle, dans un joli état de fureur, — sentiment d'autant plus compréhensible que l'opinion anglaise ne lui était guère favorable, et le deviendra encore moins après cet incident.

Henry JAGOT.

ÉCHOS

Le paradis des vieux

C'est, apparemment, le village de Juvancourt (Aube), où l'on vit le plus vieux.

Dans cette petite localité, qui ne compte que 110 habitants, on n'a enregistré, de septembre 1903 à août 1905, aucun décès.

Bien entendu, la mort, après cette longue absence, s'est quelques visites aux habitants. Mais elle n'a frappé que des vieillards, et si l'on prend la moyenne de l'âge des décédés, on constate que la vie humaine dure environ 82 ans à Juvancourt.

Cinq siècles de procédure

Un procès qui durait depuis 1430 entre les sociétés locales de Fismes et certains propriétaires de moulins vient enfin de se terminer par un arrangement à l'amiable, après 478 années de luttes judiciaires ! Le motif originaire de ce procès était la construction, par certains propriétaires de moulins d'une digue dans la rivière Vesle, pour augmenter le volume d'eau nécessaire au fonctionnement de leurs moulins.

FÉMINISME

Première Leçon

— Viens la moche, nous irons courir dans les fortifications avec les camarades, ils ont parfois de bonnes choses dans les poches, ce sont des malins, ils savent comment obtenir du bourgeois des sous, ou bien ils attrapent au passage des fruits aux étalages, car c'est pas permis de tenter comme ça les gens avec tant de victuailles et de gâteaux qui font venir l'eau à la bouche.

— Comment t'appelles-tu ?

— Clotaire, le drôle de nom d'un ancien qui était roi et que mon père a voulu me donner par bravade de la misère, comme il dit, et toi, est-ce Marie que tu es ?

— Non, c'est Evaristine.

— Ouf ! la, la ! c'est pas commun et que fait ta maman ?

— Elle traîne dans les rues avec ses petite pour ramasser des sous des dames et des messieurs.

— Et tu cours après eux pour leur dire comme ça : « Ma bonne dame j'ai faim, je n'ai pas mangé depuis hier !... Un petit sou, s'il vous plaît, je réciterai une bonne prière pour vous ! »

— Je n'en sais plus, des prières !

— Que tu es simple, on parle comme ça pour attendrir les bourgeois ; les riches s'y laissent prendre, c'est comme qui dirait le paiement de leur monnaie. Ça leur prépare une belle place au Paradis. Malheur ! C'est bien assez de manger tout ce qu'il y a de meilleur, de coucher dans un bon lit avec des draps et des couvertures et d'avoir des souliers qui ne prennent pas l'eau !

— Je n'ai jamais pensé à cela, tu es joliment malin, quel âge as-tu ?

— Bientôt quinze ans, et toi ?

— J'aurai treize ans dans trois mois, j'irai en fabrique, ma maman mettra les petits à l'école, le dernier sera chez la voisine et elle retournera à la filature comme autrefois.

— La fabrique, ouf !... ça vous fatigue, ça vous use, ça vous tue ! Il faut se promener, s'amuser pour avoir des mains blanches et plaire aux hommes.

— Je n'y tiens pas, je ne veux pas avoir des tas d'enfants ! Ma maman en a eu sept, il en est mort trois, les autres crient toujours, ils ont faim, ils ont soif, ils sont malpropres, il faut les nettoyer, laver le linge et se lever la nuit !... Je ne veux pas me marier.

— Tu es encore une innocente, si tu veux je t'apprendrai des choses !... Et ton papa, que fait-il ?

— Autrefois, il travaillait, mais il a fait la noce avec des camarades, alors il a été méchant. Il rentrait saoul, il criait, cassait la vaisselle ; un soir il a fait un mauvais coup, il s'est sauvé en Belgique, on n'en a plus jamais entendu parler, il doit être mort. Ma maman va de porte en porte demander la charité. Je reste avec le petit Lucien qui est souvent malade.

— Où est il aujourd'hui, Lucien ?

— Je l'ai mis chez la voisine et je viens voir après du charbon. En suivant les tombereaux on ramasse les morceaux qui tombent.

— Quel vilain travail !

— Et toi, que gagnes-tu ?

— Rien. Ma mère est morte, j'ai une marâtre qui me donne plus de claques que de pain et je me promène. Les camarades promettent de me faire une position.

— Comment, une position ?

— Plus tard tu comprendras. Tu seras une belle fille, tu as des yeux bleus qui regardent comme pour dire une prière, les hommes aiment ça, tu as la peau blanche, tu es très chic, très chic !

— Ma mère a été jolie autrefois, la voisine le dit.

— La misère et les enfants usent les femmes !

— Ah !

— Il faut savoir faire de petites manières, arranger ses cheveux à la mode avec de gros bourrelets, des peignes, des épingles et des diamants.

— Des diamants !... Ça coûte trop cher.

— Il y en a de tous les prix. Tes cheveux sont tout à fait jolis, mais tu es mal coiffée. Si tu veux plus tard nous vivrons ensemble !

— Ma maman ne voudra pas.

— Tu la quitteras sans la prévenir et je t'apprendrai à gagner de l'argent, sans rien faire.

— Est-ce possible ! c'est si difficile de gagner son pain.

— Tu es une innocente, je sais un bon métier qui rapporte et nourrit l'homme et la femme.

— J'en parlerai à ma maman.

— Au contraire, ne dis rien, rien du tout. Mais il ne faut plus salir tes mains en ramassant du charbon. Tiens, mange ces figues.

— Tu les as achetées ?

— Tu penses que j'achète ce que je mange ? pas si sot, le grand Morlaud qui est bien connu me donne des douceurs.

— Pas pour rien !

— Le soir je guette dans les rues ce qui peut gêner les grands on ne se défie pas d'un garçon de mon âge et j'attrape une pièce ça et là.

— Mais ce sont donc des malfaiteurs, des voleurs ?

— Oui ! que tu es simple !

— Autrefois, quand j'allais à l'école, l'apprenais qu'on ne doit pas voler !

— C'est un préjugé. Le fera ton éducation, tu auras des toilettes, des bonbons, une chambre avec une pendule et des vases sur la cheminée, quand tu auras deux ans de plus. Je t'attendrai demain ici, à la même heure.

— Demain, je ne pourrai pas.

— Tu viendras. Je veux être ton homme, les femmes doivent obéir aux hommes.

— Pourquoi ?

— Parce qu'ils sont les plus forts.

— Ce n'est pas juste.

— C'est comme ça. Je ne te battrai pas mais tu m'obéiras. Tu auras une grande glace pour te mirer. Au revoir, le grand Fiémard rôde là-bas, il n'a pas besoin de connaître mes affaires.

Une glace, un bon lit, des peignes, des épingles de cinquant, des messieurs qui donnent des bonbons, tout cela s'imprègne dans l'esprit d'Evariste qui reviendra voir Clotaire en laissant l'école buissonnière.

Paul GRENDEL.

LA LETTRE DE GUILLAUME II

L'opinion en Allemagne

Berlin, 8 mars.

Les journaux officieux gardent le silence sur la lettre adressée par l'empereur à lord Tweedmouth, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui consacre ce matin son Bulletin politique à la politique extérieure, ne fait pas la moindre allusion à la lettre révélée par le *Times*. On fait remarquer, en effet, que le gouvernement allemand est tenu au silence par la déclaration faite à la Chambre des communes par le gouvernement anglais qu'il considérait la lettre comme un document de caractère privé et ne pouvait en consentir la publication sans l'agrément de l'auteur et du destinataire. Le gouvernement anglais ayant d'ailleurs l'intention de soutenir la même thèse devant la Chambre haute, le gouvernement allemand ne peut, en ce moment, prendre l'initiative d'une publication.

Ces arguments qu'on fait valoir dans les milieux officieux en faveur de la réserve du gouvernement allemand, ne convainquent point certains journaux qui croient qu'une publication immédiate mettrait fin aux commentaires malveillants et contribuerait à garder aux relations anglo-allemandes leur caractère de sympathie. Le *Berliner Tageblatt* fait remarquer à ce propos que la lettre de l'empereur ne peut être considérée comme une manifestation de caractère privé. « En ce qui concerne les questions de politique étrangère, l'empereur, dit-il, n'est jamais personne privée. Nous connaissons bien des cas où les déclarations privées de Guillaume II ont été de la plus grande influence sur nos relations avec les nations étrangères. » Et le journal conclut, comme le faisait hier le *Vorwärts*, que le chancelier qui est responsable de la politique de l'empire devait se préoccuper de savoir si cette correspondance de l'empereur avec lord Tweedmouth répondait aux intérêts de l'empire.

Des journaux ayant répandu le bruit que la lettre de l'empereur à lord Tweedmouth se rapportait à des négociations entre le gouvernement allemand et le gouvernement anglais en vue d'une limitation mutuelle des armements navals, la *Gazette de Cologne* dément, dans une note officieuse, que de tels pourparlers aient été engagés. « La nouvelle, ajoute-t-elle, que l'Allemagne se serait déclarée prête à certaines concessions si l'Angleterre voulait renoncer à la construction d'une station navale à Rosyth, appartient au domaine de la fable. Il ne peut être question d'une telle proposition ; car si l'Allemagne l'avait faite elle se serait mêlée d'une façon tout à fait inadmissible des affaires intérieures d'une nation étrangère, et la proposition aurait certainement essuyé un refus. Nous n'avons pas à nous préoccuper de la question de savoir si l'Angleterre juge nécessaire de construire des stations navales, ni combien elle en construira. Une telle immixtion de l'Allemagne dans les affaires anglaises provoquerait en Angleterre une explosion de dépit ; il en serait de même en Allemagne si l'Angleterre voulait nous empêcher de prendre les mesures nécessaires pour assurer la défense d'un des points de notre côte ou de construire un port d'attache. »

Comment la lettre a été connue

Londres, 8 mars.

On a dit que la lettre du kaiser avait été connue par l'indiscrétion d'un subordonné de lord Tweedmouth ; cela est faux. Lord Tweedmouth lui-même parla de cette lettre à quelques amis, sans songer à mal. Un de ses amis répéta la chose et le correspondant militaire du *Times* en fut informé.

La lettre impériale contiendrait une phrase très drôle relative à lord Esher qui avait pris vivement parti dans la discussion navale. Lord Esher est député et gouverneur du château de Windsor. Le kaiser aurait écrit : « Il serait de beaucoup préférable qu'il laissât les cuirassés, auxquels il n'entend rien, pour s'occuper des gouttières de son château. »

On a parlé aussi d'un désaveu ou d'un blâme que recevrait lord Tweedmouth. C'est peu connaître les Anglais que de croire qu'ils pourraient désavouer un ministre pour une affaire concernant l'étranger.

Cependant, dès maintenant, le résultat certain de cet incident est que les ministres britanniques ne recevront plus de communications particulières des souverains étrangers sans être tenus de les communiquer aussitôt au chef du gouvernement.

ZOLA AU PANTHÉON

Le programme de la cérémonie

Paris, 8 mars.

La commission du budget, saisie hier d'une demande de crédit de 35.000 francs pour la cérémonie Zola au Panthéon, a donné un avis favorable.

Le programme de la cérémonie est arrêté en ses grandes lignes. Le voici :

La veille au soir, à cinq heures, le cercueil d'Emile Zola sera transporté du cimetière Montmartre au Panthéon. Il sera reçu, à son arrivée au monument à la gloire de nos grands hommes, par la famille, le ministre de l'Instruction publique, et quelques amis personnels. Cérémonie intime, au cours de laquelle le cercueil sera placé au centre de la nef ; il y sera veillé toute la nuit.

Le lendemain, à dix heures, le Président de la République sera reçu solennellement à la porte du Panthéon. Les musiques militaires, placées extérieurement, joueront la « Marseillaise » que reprendront les chœurs du Conservatoire placés à l'intérieur. Le programme musical n'est pas, à cette heure, complètement élaboré.

Un seul discours, que prononcera sans doute M. Doumergue.

Après la cérémonie, le cercueil restera au centre de la nef, les portes seront ouvertes et les troupes défileront sur la place du Panthéon. Ainsi que lors de la cérémonie Berthelot, la garnison de Paris tout entière sera présente à ce défilé.

Le monument sera tendu de jaune avec crêpe violet. Le garde-meuble national sera chargé de l'installation.

Une Scène sanglante

Y a-t-il eu attelage ? — Une fusillade. — Trois blessés. — Un député a son chapeau troué d'une balle.

Paris, 8 mars.

Une fille soumise, Suzette Dupuy, âgée de vingt-quatre ans, était accostée rue Clauzel par un jeune homme de mise élégante. Comme elle faisait mine de s'éloigner sans lui répondre, celui-ci la rattrapa, et se campant devant elle, lui posa à haute voix cette dernière question :

— Alors, c'est entendu ? Tu te sauves !

— Laissez-moi tranquille ; vous m'ennuyez, répondit-elle en s'échappant de nouveau.

Alors le jeune homme sortit de sa poche un revolver et fit feu sur la jeune femme qui, atteinte à l'abdomen, s'affaissa en poussant des cris de douleur.

Tandis qu'on s'empressait autour d'elle, le meurtrier prenait la fuite, poursuivi par une vingtaine de personnes. Un charretier, M. Burguère, voulut lui barrer la route :

— Va-t'en, ou tu es mort ! lui cria le fugitif.

Le charretier se jeta sur lui et l'empoigna à bras-le-corps ; mais il s'écroula bientôt sur le pavé, atteint d'une balle au ventre.

Cependant, au bruit des détonations, les commerçants du quartier étaient sortis et poursuivaient le meurtrier, toujours armé de son revolver.

Celui-ci se trouva en présence de trois hommes : M. Lagasse, député de Lot-et-Garonne, et les agents Coriel et Saguet.

Nouvelle fusillade : cette fois, ce fut un marchand de vin, M. Deladoire, qui tomba, la jambe droite traversée par un projectile. Une autre balle avait percé le chapeau de M. Lagasse, et la troisième s'était aplatie sur la devanture d'une pharmacie.

Mais les agents s'étaient emparés du jeune homme que la foule voulait lyncher. Ils le conduisirent au commissariat de police, tandis que les trois blessés : Suzette Dupuy, le charretier Burguère et le marchand de vin Deladoire étaient transportés à l'hôpital.

Suzette Dupuy, qui souffrait horriblement, se borna à répondre :

— Je ne connais pas celui qui a tiré sur moi.

Le meurtrier, lui, fut plus prolixe. Il fit au commissaire les déclarations suivantes :

Je m'appelle Emile Luyckx, j'ai vingt ans, et je suis né au Havre. Je suis typographe, et j'ai été condamné une fois — à trois mois de prison — pour coups et blessures. Je suis arrivé de Marseille, il y a six semaines.

En arrivant à Paris, je suis descendu dans un hôtel, 75, rue des Martyrs, où j'occupais une chambre d'un loyer de 20 francs par mois, avec un ami, un mécanicien nommé Mifod.

Tout à l'heure, comme je passais place Dancourt, je fis la connaissance de la femme que j'ai blessée. Je ne l'avais jamais vue auparavant. Elle m'entraîna dans un hôtel de la rue d'Orsel. Ensuite, nous nous rendîmes dans différents bars. J'avais sur moi 175 francs.

En réglant nos consommations dans un établissement situé à l'angle de la rue Lamartine et de la rue des Martyrs, je m'aperçus qu'il me manquait 50 francs.

Seule, ma compagne avait pu me les voler. J'étais donc ennlé !

Je sommai la femme de me rendre cet argent. Elle s'y refusa et sortit.

Je me mis à sa poursuite et la rejoignis rue des Martyrs. Là, se produisit aussitôt, entre nous, une discussion violente. Vous savez le reste. Je ne savais pas ce que je faisais. J'étais fou...

Luyckx a été envoyé au Dépôt.

MM. Burguère et Deladoire, après avoir reçu des soins à l'hôpital, ont été reconduits à leur domicile. Quant à Suzette Dupuy, elle est restée à l'hôpital ; son état est assez grave.

A PROPOS DE L'HERVÉISME

Maire contre Professeurs

Le Mans, 8 mars.

On connaît le conflit qui a éclaté entre le maire du Mans et les professeurs du lycée.

Voici le texte de la lettre qui a été adressée par M. Deschamps, professeur au lycée du Mans, à M. Tironneau, maire. Après avoir rappelé qu'il est lui-même un volontaire de 1870, M. Deschamps ajoute :

Direz-vous que patriote à vingt ans, je suis devenu antipatriote à soixante ans ? Vous n'ignorez pourtant pas que j'ai fait au Mans, en 1906, cette année, une série de conférences contre l'hervéisme !

Vous appuyez votre accusation sur un vœu qu'a voté sous ma présidence la section de la Ligue des Droits de l'Homme, le 12 octobre 1905, à propos d'une affiche antimilitariste.

1905 !... C'est bien vieux, monsieur le maire ! mais enfin voyons ce qui s'est passé.

D'abord, à l'occasion de ce vœu, six de vos collègues du conseil municipal ont donné leur démission de la Ligue. Pourquoi n'avez-vous pas donné la vôtre ? Votre patriotisme a mis du temps à se scandaliser.

En second lieu, de quel droit rendez-vous les membres du bureau responsables du vote d'une assemblée ? Savez-vous quel a été leur vote personnel dans la circonstance ?

Enfin, pourquoi essayez-vous de donner le change sur le vœu en question ? Vous êtes trop éclairé, monsieur le maire, pour ignorer que la Ligue des Droits de l'Homme n'a cessé de demander l'abrogation des lois de 1897, qu'on a qualifiées de « scélérates » parce qu'elles portent atteinte à la liberté d'opinion. Or, que disait le vœu :

« Vu la teneur de l'affiche antimilitariste conseillant aux jeunes conscrits d'avoir à ne pas commettre l'assassinat d'ouvriers en grève... la section déclare protester contre l'application des lois scélérates aux signataires de l'affiche. »

Où donc voyez-vous, dans ce texte, la négation de la Patrie qui est proprement la doctrine hervéiste ?

Votre accusation, même dirigée contre moi, même ramenée à un fait vieux de trois ans, me semble bien fragile, monsieur le maire.

Je laisse à vos chefs hiérarchiques le soin de prononcer si ma présence — depuis vingt-trois ans ! — a nui au recrutement du lycée du Mans.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

L'homme a un grand raisonnement, mais, en majeure partie, vain et faux ; les animaux en ont un moindre, mais utile et véridique, et mieux vaut une petite certitude qu'une grande duperie.

Léonard de Vinci.

LA RÉGION

A LOOS-LEZ-LILLE

Pour s'évader de la prison

Un détenu armé mis dans un panier par ses camarades — Le colis allait sortir — La vigilance d'un contremaître — Un gardien blessé

Samedi soir vers cinq heures, gros émoi à peine encore atténué, à la prison centrale de Loos : une tentative d'évasion qui emprunte son intérêt à l'audace, l'originalité et surtout à la complicité, venait troubler la quiétude dont le personnel surveillant du pénitencier semblait s'être fait un monopole.

Entre autres travaux variés et variables auxquels sont astreintes les détenus, il en est un consistant à mettre en bobines du fil pour le compte de la maison Guillemand qui le livre en écheveaux ; les livraisons, tant à la filature qu'à la prison, se font à l'aide de grands paniers chargés sur des voitures ; un contremaître surveille en ce qui est de l'exécution du travail, un gardien en ce qui est de la discipline.

Un groupe de détenus se livrait donc au chargement des paniers remplis de bobines à destination de la filature Guillemand, quand M. Verschel, contremaître, s'opposa, tout à coup à ce qu'un des colis qui lui paraissait suspect, fût hissé sur le véhicule.

Devant l'insistance des prisonniers, M. Verschel, s'asseyant sur le panier, cria : « A moi ! »

D'un bond le gardien Gauthier qui se tenait à quelques mètres, fut au milieu du groupe et dégaina devant l'attitude étrange des travailleurs, en même temps qu'il appelait à son tour à l'aide.

D'autres gardiens accourent. On se dispose à vérifier le contenu du fameux panier : le couvercle enlevé, des bobines apparaissent ; mais la main du gardien qui fouille le fond, saisit.... un bras, lequel se lève bientôt suivi d'un corps d'homme.

M. Gauthier s'aperçoit que le sang rougit sa main en même temps qu'il ressent une douleur cuisante ; il s'est blessé assez profondément en saisissant trop vivement le bras enfoui sous les bobines et dont la manche cachait un tranchet dont notre prisonnier reprin s'était armé, tant pour couper les liens qui solidarisaient le chargement de panier que pour sa défense, sans doute, quand le moment serait venu.

Autre particularité : les vêtements de travail de celui qui avait failli s'enfuir avaient été teints en bleu, de blancs qu'ils devaient être (il existe jusqu'à une teinturerie au pénitencier).

Le coup avait donc échoué et ce ne fut que de la part du personnel surveillant, peu soucieux d'endosser la responsabilité de l'évasion d'un pensionnaire qui a encore 5 ans à « tirer », que longues félicitations à l'adresse de ce vigilant contremaître.

M. Blondeau, directeur de l'établissement, prit des mesures disciplinaires en conséquence.

On s'est demandé les raisons de la complaisance des co-détenus vis-à-vis de l'acteur principal de l'audacieuse tentative.

Pourquoi, en effet, favoriser celui-ci et pas cet autre ?

On peut, en réponse, émettre trois hypothèses : ou bien un tirage au sort a dû désigner celui qui devait être aidé dans sa fuite ; ou il est possible que l'homme du panier ait un ascendant formidable sur ses camarades ; ou encore leur avait-il promis monts et merveilles si le plan n'était pas déjoué.

On peut se demander aussi à quel moment l'enfermé serait sorti de sa cachette : pendant le trajet de la prison à la filature ? C'est peu probable ; il s'exposait trop.

Il est certain qu'il aurait été mis en entrepôt et alors, c'en était fait peut-être de la vie du garde-magasin qui, la nuit sans doute, aurait fait le moindre geste ou poussé le moindre cri à la vue du panier qui bouge ou de l'homme qui surgit.

A ROUBAIX

ACTE DE BANDITISME

Par la fenêtre. — Sinistre réveil. — Un enfant sous le lit. — Coffre-fort vide.

Un acte de banditisme, digne d'un autre âge, et qui dénote de la part de ses auteurs une audace incroyable, a semé la terreur parmi la laborieuse population de la rue Jacquart.

Au numéro 135 de cette rue, entre les rues de France et des Anges, se trouve un immeuble qui servait autrefois d'estaminet, ayant pour enseigne : « A la Chasse aux Ours », et qui est actuellement occupé par Mme Pauline Lesage, veuve Desagre, marchande brocanteuse ; son fils Georges, âgé de 18 ans, et sa belle-mère, Mme veuve Desagre, âgée de 66 ans.

Dimanche, vers deux heures du matin, alors que tout le monde dormait et qu'une ronde de police venait de passer, trois chevaliers de la cambriole, la visage masqué, le couteau entre les dents, le revolver en poche, s'approchèrent doucement de la maison, au rez-de-chaussée de laquelle les deux femmes et le bambin dormaient d'un profond sommeil.

Se servant du dos de sa compère en guise d'escabeau, un des bandits arriva, qu'à la fenêtre du premier étage, en brisant une vitres, probablement endue d'une boue, fit jouer l'espagnolette et entra dans la chambre, pour aider ensuite ses compagnons à venir le rejoindre. Ils devaient bien connaître les habitudes des dames Desagre, car savoir que personne ne dormait à l'étage. Les bandits descendirent au rez-de-chaussée et s'étaient mis en devoir de forcer le tiroir du bahut, quand, tout à coup, un bruit, lequel se fit entendre dans la chambre à côté, [illegible]